

# ARRETE TEMPORAIRE



97/2025  
**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE SAINT-AIGNAN**

**Objet : 18 rue Conventionnel Grégoire – Dépose cuve à fioul  
Réglementation de circulation et stationnement**

Le Maire de SAINT-AIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties,  
Vu la demande de la société SOA Contres représenté par Mr Abdessalem Ait Said en date du 01 avril 2025.  
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation **rue Conventionnelle Grégoire**, afin de permettre **la dépose d'une cuve à fioul métallique** au n°18 de cette même rue.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Afin de permettre la dépose d'une cuve à fioul au 18 rue Conventionnelle Grégoire, la circulation et le stationnement y seront interdit du :

- **Judi 10 avril 2025 au vendredi 11 avril 2025**

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par le demandeur.

- **Route barrée en bas de la rue (niveau angle de la maison d'habitation)**

L'accès aux différentes propriétés devra être maintenu.

La signalisation devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

**ARTICLE 3** : Dans la mesure où l'état des travaux le permettra, la circulation pourra être rétabli sans préavis.

**ARTICLE 4** : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- STE SAO Contres

Fait à Saint-Aignan, le 02 avril 2025

Le Maire :



Eric CARNAT